



## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 10 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Trémeur, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

**Date de convocation :** 02 juillet 2026

### Présents

CORBEL Guy - DESAINT DENIS Françoise - DESAINT DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - ÉON-SALABERT Fanny - MEUNIER Romain - PERRAULT Stéphane - POINÇU Sandra - RENAULT Ludovic - SAMSON Pierrick - SAUX Frédéric - VELY Isabelle

**Absents :** SPILEMONT Juliette, ayant donné pouvoir à VELY Isabelle, FIERDEHAICHE Frédéric, ayant donné pouvoir à POINÇU Sandra, HAGUET Guillaume.

**Secrétaire de séance :** ÉON-SALABERT Fanny

### Ordre du Jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 avril 2026
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 juin 2026
- Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal
- Validation du devis d'Enedis pour les travaux de déplacement d'ouvrage 2 rue de l'Abbaye
- Approbation du conventionnement du logement situé 2 rue de l'Abbaye - 1<sup>er</sup> étage
- Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi
- Clôture du budget annexe « Lotissement Puits Gaulois »
- Décision modificative du budget annexe « Commerce multiservices ».
- Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2026
- Désignation de représentants à la Commission communale des impôts directs (CCID)
- Adhésion à un groupement de commandes de bois granulés et autorisation de signer/notifier les marchés.
- Désignation des représentants de la commune au sein des commissions communautaires de Lamballe Terre & Mer
- Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Lamballe Terre & Mer : désignation d'un commissaire titulaire et d'un commissaire suppléant de la commune
- Nomination d'un élu référent pour la Stratégie Familles 2026-2030 portée par la Communauté d'agglomération Lamballe Terre & Mer.
- Désignation d'un élu ambassadeur de l'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales (ARIC)
- Fonds de Concours communautaire en faveur des opérations d'investissement des communes : Construction d'un Commerce Multiservices
- Questions et informations diverses

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 (Délibération n° 2026-024)**

Le Conseil municipal examine le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

## **2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 (Délibération n° 2026-025)**

Le Conseil municipal examine le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026 est adopté à l'unanimité.

## **3. Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal (Délibération n° 2026-026)**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

Il est notamment fait état :

- De la signature d'un devis avec la société LG Enseignes pour la fourniture et la pose d'une enseigne lumineuse et d'un lettrage découpé pour le commerce, pour un montant de 2 750 € HT, soit 3 300 € TTC ;
- De la décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant la vente du bien situé 5 lot des Pommiers, propriété de PERROT Gérard et Emilie.

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire.

## **4. Validation du devis d'Enedis pour les travaux de déplacement d'ouvrage au 2 rue de l'Abbaye (Délibération n° 2026-027)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de procéder au déplacement d'un ouvrage du réseau public de distribution d'électricité situé au 2 rue de l'Abbaye, afin de permettre la réalisation du projet communal.

Enedis a transmis un devis correspondant à ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve le devis présenté par Enedis pour les travaux de déplacement d'ouvrage au 2 rue de l'Abbaye, pour un montant de 8 716,71 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le devis ainsi que tous les documents afférents à ce dossier ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits ou seront inscrits au budget communal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## **5. Conventionnement du logement situé 2 rue de l'Abbaye – 1er étage (Délibération n° 2026-028)**

Madame Fanny ÉON-SALABERT informe le Conseil municipal que, dans le cadre du conventionnement des logements communaux, les services de l'État invitent la commune à conventionner le logement communal situé 2 rue de l'Abbaye – 1<sup>er</sup> étage.

Ce conventionnement doit permettre au logement d'ouvrir droit à l'aide personnalisée au logement (APL) pour ses occupants, conformément à la réglementation en vigueur, et implique la signature d'une convention avec l'État.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le conventionnement APL du logement communal situé 2 rue de l'Abbaye – 1<sup>er</sup> étage ;
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention APL ainsi que tout document afférent à ce dossier.

## **6. Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi permanent (Délibération n° 2026-029)**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, suite à la mutualisation des repas de la cantine et à la réorganisation des services municipaux, les besoins du service ont évolué et ne justifient plus le maintien de la durée hebdomadaire de service actuellement fixée à 27 heures 30.

Plusieurs solutions ont été proposées à l'agent concerné, notamment l'exercice de missions complémentaires durant les périodes de vacances scolaires. L'agent ayant indiqué ne pas souhaiter cette organisation, il a sollicité une réduction de sa durée hebdomadaire de service.

Il est proposé de fixer la durée hebdomadaire de service de cet emploi à 25 heures, soit une diminution inférieure à 10 % de la durée initiale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2026, la durée hebdomadaire de service de l'emploi concerné à 25 heures, au lieu de 27 heures 30 ;
- Précise que les autres dispositions relatives à cet emploi demeurent inchangées ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **7. Clôture du budget annexe « Lotissement Puits Gaulois » (Délibération n° 2026-030)**

Le Conseil municipal examine la situation du budget annexe « Lotissement Puits Gaulois ».

Il est constaté que l'ensemble des opérations relatives à l'aménagement et à la commercialisation du lotissement est désormais achevé et que ce budget annexe n'a plus vocation à retracer de nouvelles opérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide la clôture du budget annexe « Lotissement Puits Gaulois » à compter du 31 décembre 2026 ;
- Dit que les résultats du budget annexe seront repris au budget principal de la commune, conformément aux dispositions comptables et budgétaires en vigueur ;
- Dit qu'il sera procédé au remboursement de l'avance consentie par le budget principal au budget annexe, pour un montant de 10 000 € ;
- Dit qu'il sera procédé à la régularisation d'un solde débiteur de TVA de 0,56 €, imputé au compte 65888 ;
- Dit que l'excédent constaté sur le budget annexe, après cette régularisation, d'un montant de 57 080,56 €, sera reversé au budget principal ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.

## **8. Décision modificative budgétaire n° 1 - Budget annexe « Commerce multiservices » (Délibération n° 2026-031)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient d'adapter les crédits d'investissement du budget annexe « Commerce multiservices » aux besoins de l'opération.

La décision modificative prévoit :

### Dépenses d'investissement

- article 2188 – Matériel divers : – 5 000 € ;
- article 2313 – Constructions en cours : + 30 000 €.

### Recettes d'investissement

- article 1641 – Emprunts : + 25 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 1 du budget annexe « Commerce multiservices ».

Le Conseil municipal autorise également Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre cette décision modificative et à accomplir les formalités nécessaires.

### **9. Attribution des subventions aux associations pour l'exercice 2026 (Délibération n° 2026-032)**

La commission Vie associative s'est réunie et propose l'attribution de subventions aux associations au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil municipal prend connaissance du tableau des subventions proposées.

Les montants suivants sont notamment retenus :

- A.S. Broons/Trémeur : 930 € de subvention fixe et 2 000 € au titre de l'emploi d'entraîneur ;
- Amicale Laïque : 1 070 € de subvention fixe et 300 € de subvention exceptionnelle pour le matériel dû ;
- Société de Chasse : 100 € ;
- Judo Club intercommunal : 930 € ;
- Les Agités de la Rosette : 400 € pour le carnaval et 200 € de subvention fixe ;
- Le Club des Ifs : 200 € ;
- Association Donneurs de Sang : 50 € ;
- Assistance Alcool de Broons : 40 € ;
- Protection Civile : 50 € ;
- Comice agricole : 380,70 € ;
- A.L.B.C. (Basket canton Broons) : 100 € ;
- Handball : 450 € ;
- AAPPMA Les Pêcheurs de la Rosette : 200 € ;
- DAOUDOUR, Mémoire et Patrimoine, Pays de Broons, POUDOUVRE : 150 € ;
- FNACA Broons : 50 €.

Certaines subventions, notamment celles relatives aux sorties scolaires, aux séjours scolaires, aux CFA ainsi qu'aux classes ULIS/CLIS, seront versées au fil des demandes.

Le montant de la participation de l'Amicale Laïque au titre des sorties scolaires ne peut pas encore être arrêté. Il sera déterminé à la rentrée de septembre 2026, sur la base des projets et des effectifs transmis par la directrice de l'école. Cette participation fera l'objet d'un certificat administratif de Monsieur le Maire, conformément aux crédits inscrits au budget.

Le montant total prévisionnel des subventions s'élève à 7 600,70 €, hors montant à déterminer pour les sorties scolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le versement des subventions correspondantes ;
- Acte que les crédits inscrits au budget primitif sont suffisants pour assurer ces charges ;
- Précise que certaines subventions seront versées au fil des demandes.

### **10. Proposition de la liste des contribuables en vue de la constitution de la Commission communale des impôts directs (CCID) (Délibération n° 2026-033)**

Madame Fanny ÉON-SALABERT informe le Conseil municipal que, conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, il convient, à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, de procéder au renouvellement de la Commission communale des impôts directs.

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission comprend le Maire ou son représentant, président, ainsi que six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, désignés par la Direction départementale des finances publiques parmi une liste de contribuables proposée par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal doit ainsi proposer une liste de 24 contribuables.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve la liste des 24 contribuables proposée en vue de la constitution de la CCID ;
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de transmettre cette liste à la Direction départementale des finances publiques.

La liste des 24 contribuables est annexée à la délibération.

### **11. Adhésion à un groupement de commandes de bois granulés (Délibération n° 2026-034)**

Le Conseil municipal examine la proposition de mise en place d'un groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois destinés au chauffage des bâtiments.

Le groupement, coordonné par la Ville de Ploufragan, a notamment pour objectifs de mutualiser les besoins, de faciliter la procédure d'achat et de contribuer à la pérennité de la filière granulés de bois.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat de granulés de bois ;
- N'approuve pas le recours au groupement de commandes ;
- N'accepte pas les termes de la convention constitutive du groupement ;
- N'autorise pas Monsieur le Maire à signer ladite convention.

### **12. Désignation des représentants de la commune au sein des commissions communautaires de Lamballe Terre & Mer (Délibération n° 2026-035)**

Le Conseil municipal est informé de la création, par Lamballe Terre & Mer, de quatre commissions communautaires permanentes :

- Commission Performance publique et Innovation ;
- Commission Lien social et Bien vivre ;
- Commission Préservation et production des ressources ;
- Commission Développement territorial et Cadre de vie.

La commune de Trémeur dispose d'un siège au Conseil communautaire. Monsieur Guy CORBEL, conseiller communautaire titulaire, est affecté à la commission Performance publique et Innovation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de ne pas procéder au scrutin secret pour les désignations concernées ;
- Désigne :
  - Mme Fanny ÉON-SALABERT pour la Commission Développement territorial et Cadre de vie ;
  - M. Pierrick SAMSON pour la Commission Préservation et production des ressources ;
  - Mme Isabelle VELY pour la Commission Lien social et Bien vivre ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### **13. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Lamballe Terre & Mer (Délibération n° 2026-036)**

Le Conseil municipal est informé du rôle de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), chargée notamment d'évaluer les charges financières liées aux transferts ou restitutions de compétences entre Lamballe Terre & Mer et ses communes membres.

Dans le cadre du renouvellement de la CLECT pour la durée du mandat, chaque commune doit désigner un commissaire titulaire et un commissaire suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- Commissaire titulaire : M. Guy CORBEL ;
- Commissaire suppléant : Mme Fanny ÉON-SALABERT.

### **14. Nomination d'un élu référent pour la Stratégie Familles 2026-2030 (Délibération n° 2026-037)**

Le Conseil municipal est informé de la sollicitation de Lamballe Terre & Mer afin que chaque commune désigne un référent territorial « Familles » chargé d'assurer le lien entre la commune et

l'intercommunalité sur les questions relatives aux familles, à la petite enfance, à l'enfance, à la jeunesse et à la parentalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne Mme Fanny ÉON-SALABERT en qualité de référente territoriale « Familles » auprès de Lamballe Terre & Mer pour la durée du mandat ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **15. Désignation d'un élu ambassadeur de l'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales (ARIC) (Délibération n° 2026-038)**

Le Conseil municipal examine la proposition de désigner un élu référent, dénommé « ambassadeur ARIC », afin de favoriser les échanges avec l'Association Régionale d'Information des Collectivités territoriales et de relayer auprès des élus de la commune les informations, formations et actions proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Désigne Mme Fanny ÉON-SALABERT en qualité d'ambassadeur ARIC de la commune ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir les formalités nécessaires à cette désignation.

#### **16. Fonds de concours communautaire en faveur des opérations d'investissement des communes - Construction d'un commerce multiservices et d'un logement (Délibération n° 2026-039)**

Le Conseil municipal examine la possibilité de solliciter un fonds de concours auprès de Lamballe Terre & Mer pour le projet de construction d'un commerce multiservices et d'un logement.

Le démarrage des travaux est fixé au 13 mars 2026.

Le plan de financement prévisionnel présenté est le suivant :

| PLAN de FINANCEMENT PREVISIONNEL                                  |                   |                           |                   |             |
|-------------------------------------------------------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|-------------|
| TREMEUR Construction d'un commerce multiservices et d'un logement |                   |                           |                   |             |
| DEPENSES                                                          |                   | RECETTES                  |                   |             |
| Nature                                                            | Montant HT        | Financements              | Montant           | %           |
| Travaux (marché et hors marché)                                   | 479 359.40        | Fonds Concours LTM        | 16 579.00         | 3.14%       |
| Honoraires maîtrise d'œuvre                                       | 36 050.00         | Département CDT 2022-2027 | 86 943.00         | 16.47%      |
| Contrôle technique SPS                                            | 8 865.00          | Région                    | 150 000.00        | 28.42%      |
| Etude de sol                                                      | 3 510.00          | Ministère de l'économie   | 70 000.00         | 13.26%      |
|                                                                   |                   | Autofinancement Commune   | 204 262.40        | 38.70%      |
| <b>TOTAL</b>                                                      | <b>527 784.40</b> | <b>TOTAL</b>              | <b>527 784.40</b> | <b>100%</b> |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet présenté ;
- Valide le plan de financement et le calendrier des travaux ;
- Sollicite une aide de 16 579,00 € au titre du Fonds de concours de Lamballe Terre & Mer ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention concernée ainsi que tout acte nécessaire à la réalisation du projet, y compris, le cas échéant, un nouveau plan de financement.

## 17. Questions et informations diverses

- **Délégué incendie et secours :**

Adeline DE SAINT-DENIS a été désignée en qualité de déléguée incendie et secours.

- **Sculpture située derrière la mairie :**

La question de son emplacement a été évoquée. L'hypothèse d'une installation à proximité de l'église a notamment été mentionnée.

- **Travaux du commerce et du logement :**

Le commerce a ouvert le jeudi précédant la réunion du 10 juillet. Un problème de climatisation a été rencontré lors de l'ouverture, mais celui-ci devait être réglé prochainement. Concernant le logement, les travaux sont terminés et un procès-verbal de fin de travaux devrait prochainement être établi.

- **Ressources en eau :**

Le SMAP appelle à la vigilance concernant les ressources en eau, notamment au regard du pic de consommation constaté.

## 18. Clôture de la séance

La séance est levée à l'issue de l'ordre du jour.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
GUY CORBEL



La secrétaire,  
Fanny ÉON-SALABERT